

Données provisoires sur les mises en chantier d'habitations octobre 2016

RMR ¹ de Sherbrooke	septembre 2016	octobre 2016
<i>Tendance</i> ²	835	839
<i>DDA</i>	749	1 282
	octobre 2015	octobre 2016
Données réelles		
octobre - maisons individuelles	33	34
octobre - logements collectifs	50	82
octobre - tous les logements	83	116
janvier à octobre - maisons individuelles	263	232
janvier à octobre - logements collectifs	798	701
janvier à octobre - tous les logements	1 061	933

Source: SCHL

¹Région métropolitaine de recensement

² La tendance correspond à la moyenne mobile de six mois du nombre mensuel désaisonnalisé et annualisé (DDA). En supprimant l'effet des hauts et des bas saisonniers, la désaisonnalisation permet de comparer le rythme d'activité d'une saison ou d'un mois à l'autre. Les chiffres mensuels et trimestriels annualisés montrent le niveau annuel où se situeraient les mises en chantier si le rythme mensuel se maintenait durant 12 mois. Il est ainsi plus facile de comparer le rythme d'activité d'un mois donné aux prévisions annuelles et aux résultats des années passées.

Données détaillées disponibles sur demande

Données réelles provisoires sur les mises en chantier selon le marché visé octobre 2015 et 2016

	Maisons individuelles en propriété absolue ²		Logements collectifs en propriété absolue ²		Copropriétés		Logements locatifs		Tous les logements	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
RMR ¹ de Sherbrooke	33	34	18	27	6	7	26	47	83	116

Données réelles provisoires sur les mises en chantier selon le marché visé Cumul annuel 2015 et 2016

	Maisons individuelles en propriété absolue ²		Logements collectifs en propriété absolue ²		Copropriétés		Logements locatifs		Tous les logements	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
RMR ¹ de Sherbrooke	263	232	233	248	58	34	507	388	1 061	933

Source : SCHL

¹ Région métropolitaine de recensement

² On entend par « habitation en propriété absolue » les logements dont le propriétaire détient également le titre de propriété du terrain (maisons individuelles et logements collectifs suivants : maisons jumelées ou en rangée et duplex).

Données détaillées disponibles sur demande